



**CHAMPIONNAT DE FRANCE
2ème DIVISION Zone A
Carpe 2022**

Lac de Bruch (47)

4, 5 et 6 juin 2022



CHAMPIONNAT ORGANISE PAR :

Le Comité Départemental du Lot et Garonne et le Club Team Crazy Carpe 47

Et avec le concours de :

La Fédération Française de Pêche Sportive commission Eau Douce

La Fédération de Pêche du Lot et Garonne



LE LIEU DE PÊCHE :

Ce championnat se déroule sur le Lac de Bruch, lac utilisé pour de nombreuses compétitions de pêche à la carpe (concours, championnats...). C'est un lac fédéral, désigné par la fédération comme un carpodrome fédéral.

Localisation :

L'accès au lac se fait par la D213 en venant de Port Ste Marie (47) ou de Bruch (47). L'autoroute la plus proche étant l'A62 sortie Aiguillon, à environ une quinzaine de kilomètres.

ENTRAÎNEMENTS:

Pour les entraînements, l'accès au lac est libre sous conditions de posséder la carte de pêche et le timbre halieutique. **ATTENTION**, le lac sera fermé le vendredi 3 juin afin de ne pas favoriser ou défavoriser la pêche sur certains postes pour le lendemain début de l'épreuve.

La pêche est en no kill et sans bourriche, hameçon de taille 10 maximum.

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT

Grille de tirage : Utilisation des grilles René CATHELIN (3 x N)

Manche n°1 Samedi 4 juin :

- Rendez-vous à 09h00
- Contrôle des licences 09h15
- Tirage à 9h30.
- Début des contrôles à 11h00.
- Pêche de 12h00 à 17h00.

Manche n°2 Dimanche 5 juin :

- Rendez-vous à 09h00.
- Accès aux places à 09h30.
- Début des contrôles à 011h00.
- Pêche de 12h00 à 17h00.

Manche n°2 Lundi 6 juin :

- Rendez-vous à 07h00.
- Accès aux places à 07h30.
- Début des contrôles à 09h00.
- Pêche de 10h00 à 15h00.

- **Proclamation des résultats vers 17H00.**

REGLEMENTATION DU CHAMPIONNAT

Réglementation FFPSSED carpe.

- La pêche au moulinet est interdite, la longueur des cannes est limitée à 13 mètres
- Pour l'amorçage, seule la coupelle est autorisée.
- La fronde est autorisée uniquement pour l'agrainage.
- Les hameçons avec ardillon sont interdits, la taille maximum autorisée est la N°10.
- La tresse est interdite pour les corps de ligne et bas de ligne.
- Le fouillis et les vers de vase sont interdits dans l'amorce et à l'hameçon.
- Seuls seront comptabilisés les carpes, carassins, amours blancs.
- L'épuisage est obligatoire
- Quelle que soit la circonstance il est formellement interdit de saisir un poisson par les yeux. Les poissons devront être mis en bourriche à l'aide de l'épuisette, en cas d'impossibilité, très gros poissons, le tapis de réception est obligatoire
- Les amours blancs, poissons très fragiles, doivent être pesés dès l'épuisage et remis à l'eau immédiatement par un commissaire ou un témoin.

- Il est interdit de mettre plus de 25 kilos (ou 4 poissons si le poids moyen dépasse 7 kilos) dans une même bourriche.
- S'il y a plus de 4 poissons et que le poids total dépasse la limite autorisée, elle ne sera comptabilisée que pour 25 kilos.

En cas de prise d'un poisson, il est formellement interdit de remettre une ligne en action de pêche ou d'utiliser une coupelle avant la mise en bourriche du dit poisson

- Limite maximale d'esches /amorces : (boîtes mesures obligatoires)

- 2 litres esches dont 1 litre de vers de terre (NON coupés)
- 8 litres tout compris, amorce, graines cuites, pellets toutes sortes.

Contrôle des esches et de l'amorce à partir d'une heure avant le début de la compétition

Présentation des esches dans des boîtes mesures, le début du contrôle sera annoncé par corne.

- Les signaux sonores pour le bon déroulement de l'épreuve sont identiques à toutes les compétitions officielles :

- 1^{er} signal 1 heure avant le début de la manche début des contrôles
- 2^{ème} signal 10 minutes avant le début de la manche amorçage
- 3^{ème} signal Début de la manche
- 4^{ème} signal Reste 5 minutes
- 5^{ème} signal Fin de la manche

BUVETTE ET SANDWICHES PREVUS DURANT TOUT LE CHAMPIONNAT

RESPONSABLE CHAMPIONNAT :

PORTIER Laurent, tel : 0681395158

MAIGNIEZ Manuel, tel : 0645978400